

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

### ETUDE DU DROIT.

#### ÉPIQUE DU PRÉMIUM,

A Messieurs les Étudiants en droit du Bas-Canada.  
Messieurs,

Nous ne nous attendions pas, il n'y a encore que quelques jours, à vous adresser la présente dans une capacité semi-officielle; nous croyions éloigné encore le jour où vous pourriez profiter d'un enseignement régulier et collégial de la science du droit, bien que l'acte d'incorporation du Barreau eût prévu le cas.

Le juge en chef Sewell, s'exprimait ainsi en 1824 devant la Société Littéraire et Historique.

"I cannot but solicit your attention to the actual state of the study of the law in Canada. The experience of many ages and many countries seems to have shown that the elements of science are best inculcated by public lectures. Rightly conducted they awaken the attention of the student, abridge his labour, enable him to save time, guide his inquiries, relieve the tediousness of private research and impress the principles of his pursuit more effectually upon his memory. The student of law in Canada has no assistance of this description; he toils alone in an extensive field of abstruse science which he finds greatly neglected, and therefore too hastily deems to be despised and discouraged, from the commencement of his labours, he is left to his own exertions and is compelled to elicit and prepare the path of his own instruction, almost without aid of any kind."

Il n'en sera plus ainsi pour ceux qui profiteront des avantages qui leur seront offerts; non seulement ils auront un guide, mais ils suivront un cours régulier selon les fins de la Loi.

Nous ne cherchons pas à nous expliquer ici comment le sort a pu nous désigner pour diriger vos études; nous n'essierions pas à deviner pourquoi il n'a pas plutôt favorisé un homme plus sûr. Repoussant tous les détonneurs d'une familiarité modeste, nous n'avons pas rejeté l'honneur qu'on nous offrait, et nous avons cru, et nous suggérons volontiers que peut-être quelques hommes sages qui nous ont encouragé ont-ils pensé qu'il fallait vous trouver un professeur parmi vos confrères et amis d'hier.

Il ne nous sera pas permis de témoigner sitôt notre reconnaissance à ces personnes jalouses de procurer votre bien; ce nous aurait été un sérieux sujet de peine, si nous n'avions pas été, et si nous n'étions pas encore dans la douce espérance de pouvoir nous acquitter un peu plus tard d'une dette d'honneur. Nous avons cru devoir annoncer d'avance quel sera notre plan d'enseignement.

Nous ne prétendons pas traiter le droit en orateur ni en enthousiaste.

Nous sommes bien prêt à dire avec d'éminents jurisconsultes que le droit Romain pur est le chef d'œuvre de la prudence humaine, mais non pas avec Edmond Burke, que la masse des lois modernes est malgré ses défauts, ses redondances et ses erreurs la gloire de l'esprit humain. *The united reason of ages, the pride of the human intellect.* On sent que le grand Burke était membre de la profession!

Nous disons donc, nous, que le droit est une des branches les plus importantes des connaissances humaines, mais qu'il est susceptible d'être beaucoup amélioré, ce que nous concevons pouvoir être fait, non pas en législatant sans relâche et à tous propos, mais en simplifiant le plus possible.

Nous n'espérons cependant pas dans l'état présent du droit, de voir son étude réduite à des proportions très-raisonnables, le temps n'est plus où les Institutes de Justinien suffisaient pour préparer un citoyen à la pratique du Barreau.

Le droit moderne, sous le double rapport de sa théorie et de son administration, étant devenu un art autant qu'une science, son enseignement doit être à la fois historique, méthodique, philosophique (1) et pratique.

Pourquoi philosophique?

Parce que toute science se traite philosophiquement.

Mais ces deux termes "philosophique" et "pratique" doivent se corriger l'un par l'autre.

La philosophie d'Aristote part de ce principe, que la science est fille de l'expérience, mais l'expérience, à elle seule, n'est pas la science. Pour que la perception empirique devienne connaissance scientifique, il faut l'acte de la raison, qui, dans la diversité des phénomènes, reconnaît le général et l'absolu. La science est un ensemble de notions systématiquement liées: le particulier y est dominé par la loi de l'unité et y prend sa place avec le caractère de membre nécessaire du tout. La science a une théorie: son instrument est l'induction, la déduction ou démonstration, conclusion scientifique des faits fournis par l'expérience. Elle a aussi sa méthode d'exposition; celle-ci procède quelquefois à l'inverse de la connaissance scientifique; au lieu de s'élever du particulier au général, elle part au contraire d'un principe fondamental, auquel elle rattache les notions diverses et les propositions particulières qui en déterminent et en délimitent la portée véritable. La science enfin a la conscience de son objet; cela veut dire non-seulement qu'elle le connaît, mais encore qu'elle s'est rendu compte de ses causes, et qu'ainsi elle est parvenue à la classer dans le grand tout, et à se démontrer sa nécessité. Arrivés là, la science est en même temps un art. Mais elle n'est jamais terminée; elle est l'esprit vivant; elle se développe toujours et conquiert incessamment des notions nouvelles ou plus exactes. Les sciences particulières ont dans la philosophie ou dans la science proprement dite leur lieu et leur unité comme à leur tour elles lui fournissent ses preuves. Pour que la connaissance du droit comme toute autre, mérite le nom de science, il faut qu'elle se rattache à la notion du monde (*notitia rerum humanarum* disent les Romains) sans renoncer aux divines (*justi et injusti scientia*). Par là elle conquiert son unité, et par l'unité philosophique, la science du droit se constitue en un tout, bien délimité en soi, mais toujours ouvert à des notions nouvelles et meilleures. De la science enfin, de la coordination de principes juridiques, naît un système assez large pour embrasser la matière toute entière *æquam et bonam* suivant l'expression de Celsus.

Les jurisconsultes Romains étaient éminemment philosophes. Les modernes n'ont pu qu'imiter les Romains, et quand ils ne l'ont pas fait, il est très-rare qu'ils aient traité le droit philosophiquement; De Royer est chez les Français un exemple presque isolé sous l'ancien régime: nous le nouveau Toullier a ouvert une voie nouvelle où d'autres le suivent.

(1) Nous attachons un sens particulier aux mots philosophie ou philosophes, ou plutôt nous revenons à leur sens original. Il devint bientôt nécessaire d'inventer un autre nom pour désigner les Newton et les Boyle, les Fénelon et les Mallebranche, les Las Casas et les Wilberforce. Le nom de sophiste, d'abord respectable, devint par l'abus un terme de reproche: il en est de même de celui de philosophes prodigué à des hommes sans gravité.

Académie des sciences morales et politiques à Paris entre dans le mérite des législations, et il en est grand besoin, car le droit même dans sa théorie a souvent outrepassé le but de sa mission véritable. Cela est surtout vrai par rapport au droit criminel. Son étude embrasse nécessairement aujourd'hui les théories des criminalistes qui ont demandé compte à la société du droit ou bien des cas purement présumés peut-être qu'elle exerce sur la vie et la liberté de ses membres.

Ce mode philosophique d'étude devrait s'étendre à la procédure; il est nécessaire de s'étendre à la procédure criminelle puisque que d'elle aussi dépend la vie de l'homme qui a été assez misérable pour commettre un crime véritable (*malum in se*) ou assez malheureux pour avoir agi malgré la prohibition de la loi. (1)

Mais, quant à la procédure civile, quel besoin qu'elle ait d'être éclairée par les lumières de la vraie philosophie, il ne serait à propos de la traiter de la même manière dans un cours de droit qu'autant qu'on aurait assez d'influence pour se faire écouter de la turbe de nos fesseurs de lois.

Nous allons peut-être trop loin; et ne devons nous pas au moins dire ici que la procédure civile (car la procédure criminelle a été presque partout extrêmement négligée) a suivi dans son progrès une marche diamétralement opposée à celle qu'ont suivie les autres arts? A mesure qu'ils se sont perfectionnés, ils ont produit un plus grand nombre d'effets par un nombre plus limité de moyens. La procédure a multiplié les moyens jusqu'à ce qu'elle en soit venue à cet extrême. "La forme emporte le fond." L'Angleterre a comblé la mesure des moyens; elle avait épuisé les fictions rationnelles, pour en imaginer ensuite qui ne seraient que puériles si elles n'étaient pas dangereuses: elle a multiplié, disais-je, les moyens, et les effets sont devenus d'autant plus rares. Les juges y ont l'esprit et le cœur ornés du véritable esprit de justice, et cependant la justice n'y marche qu'à pas lents et les yeux bandés. Mais enfin l'Angleterre est lasse de ces tâtonnements, et le discours du trône annonce une réforme organique.

Ces remarques réservées, ce serait en vain, nous le répétons volontiers, que nous nous abandonnerions à de belles spéculations en forme de remontrances à l'autorité pour la faire revenir à l'antique simplicité, la simplicité des Romains, car c'est au point où la science passe de la théorie dans l'application que le génie romain la saisit et la maîtrise.

### DROIT HISTORIQUE.

M. Laboulaye, membre de la Haute commission des études de Droit en France en 1845 (2) se plaignait à propos de la création d'une chaire de droit historique de la pénurie de concurrents compétents.

"Qu'on demande aux candidats, disait-il, de dire quels changements les Valois ont introduits dans la législation française, de rechercher les sources de la coutume de Paris; d'exposer leurs idées sur le caractère des établissements de St. Louis; de faire l'histoire des coutumes anglo-normandes du treizième au quinzisième siècle, et mille autres questions semblables rentrant toutes dans les connais-

(1) Ce que les jurisconsultes anglais appellent assez improprement *malum prohibitum* à moins qu'ils ne consentent à traduire "Fruit défendu"!!!

(2) M. de Salvandy forma à cette époque pour la réforme des études légales en France une commission composée entre autres de MM. Rossi, Dupin, comte Portalis, Girod de l'Ain, de Fougères, Frank-Carré, Laboulaye, Troplong, Latérierre, Laplagne-Barris et Schutzenberg.

sances nécessaires à un futur professeur de droit historique, je ne sais pas ce qu'ils répondront, mais je ne crois pas me tromper en avançant qu'une grande partie des professeurs n'ont point d'opinions arrêtées sur tous ces points, et qu'ils seraient fort embarrassés de juger un candidat exposant les origines germaniques ou canoniques de la législation française." (1)

S'il en est ainsi d'hommes qui sont regardés comme des professeurs consommés dans les huit facultés de droit de l'Université de Paris, nous serions donc presque excusable si nous n'étions pas en état de résoudre pour votre usage les questions suivantes:

- 1° Les Français implantèrent-ils dans ce pays un gouvernement purement militaire comme le dit l'abbé philosophe Raynal, ou n'y firent-ils pas plutôt régner l'ordre et la justice?
- 2° Quelle est à ce sujet l'opinion de Sir James Marriot?
- 3° Notre pays n'était-il pas cependant un pays féodal?
- 4° Quelle était la nature des titres de nos Seigneurs? (2)
- 5° Y avait-il dans la colonie des Fiefs de dignité, comtés, baronies et combien?
- 6° Comment les comtés de Dorsainville et de l'île d'Orléans: et la baronie de Portneuf perdirent-ils leurs titres de dignité?
- 7° De quel maroir relevaient les seigneuries du Canada non possédées en franc-alleu noble?
- 8° Y avait-il des seigneuries possédées de la sorte?
- 9° Quant et comment les Hautes-Justices furent-elles supprimées?
- 10° Comment finirent les moyennes et basses justices?
- 11° Comment les Anglais les remplacèrent-ils?
- 12° Trouve-t-on beaucoup d'exemples de nos seigneurs qui eussent exercé ces droits de justice?
- 13° A quel officier nos seigneurs préféraient-ils la loi et hommage?
- 14° Qui était juge suprême en matières féodales?
- 15° Qui était juge délégué?
- 16° Quelques-unes des prérogatives de l'Intendant n'ont-elles pas été transmises au gouverneur?
- 17° Quelques autres ne l'ont-elles pas été à la cour de Vice Amiralité?

(1) Ce qu'il y a sur les rentes constituées dans la coutume de Paris a certainement été collationné avec le droit canon (*ad Bullam Pii V*).

(2) Quelques membres du Parlement Provincial ont soutenu contre l'honorable L. J. Papineau que nos seigneurs ne sont pas propriétaires. Si le Seigneur n'est pas propriétaire, qui donc l'est? car le censitaire ne l'est pas. Si le Seigneur n'est pas propriétaire, qu'est-ce que la propriété? quels en sont les effets et les privilèges? Qu'est-ce que la directio? Le Seigneur ne peut-il pas la vendre? Ces questions ne sont pas de la science, mais de la science des mœurs et des usages. Le Seigneur vend les seigneuries, circumscriptions et dépendances, profits pécuniaires et honorifiques. Il ne dénomme pas les étres humains; mais qui vend le tout vend la partie, et qui vend les droits honorifiques et pécuniaires transfère à celui qui doit les recevoir les censitaires qui doivent les rendre. L'acte qui oblige MM. de St. Sulpice d'accorder communication à demandeur, ne les appelle-t-il pas *Seigneurs en possession et propriétaires*? Les adversaires de M. Papineau, Seigneurs eux-mêmes ont vraiment compromis leur ordre, mais ils ont au moins le mérite de s'être montrés bien différents de ces Seigneurs qui s'attribuent autrefois l'immédiation des Seigneurs. Nous avons à notre tour à nous reprocher une négligence. Dans notre mémoire sur les fiefs imprimés dans la *Minerve*, nous n'avons pas assez fait attention à la qualité de seigneur suzerain qu'a S. M. qui possède aussi des censives; c'est là le mot-gardien de la question féodale, qui doit empêcher notre gouvernement de législater. Nous soupirons que cet obstacle a été le sujet d'une arrière pensée chez les Annexionistes.

18° Le droit de banalité de moulin n'est-il pas réel en Canada et pourquoi?

19° Le Canada avait-il une bonne police?

20° Jusqu'où s'étendaient les pouvoirs du grand Voyeur?

21° Quel rôle jouait dans la colonie le prévôt des maréchaux?

22° N'eut-il pas une contestation avec la prévôté de Québec.

23° Quel rôle jouait le prévôt maréchal?

24° Par quels officiers les Anglais l'ont-ils remplacé?

25° Les attributions des huissiers, gardiens et receveurs des consignations, ne rentrent-elles pas dans celles du shériff, et n'est-il pas obligé de la même manière que l'étaient ces officiers par les anciennes lois du pays avant l'année 1759 dans les cas où il agit comme tel de ces officiers?

26° Qui faisait les fonctions de Juge consul?

27° Quels étaient les tribunaux en existence?

28° Quand furent établies les justices royales de Montréal et des Trois-Rivières?

29° La prévôté de Québec?

30° Quelle était sa juridiction?

31° L'intendant avait-il une cour séparée?

32° Quelle était la juridiction du Conseil Supérieur?

33° Ce tribunal était-il bien accessible aux parties?

34° N'y a-t-il pas une circonstance beaucoup à son éloge?

35° Comment était-il composé?

36° Comment l'était la Prévôté?

37° Qu'était-ce que les Assesseurs?

38° Ne suivaient-ils pas un cours de droit?

39° Les Anglais les continuèrent-ils?

40° La jurisprudence des tribunaux du pays était-elle bien compliquée?

41° Quelles en étaient les sources?

42° Quels sont les principaux changements opérés par la conquête dans notre législation?

Joignez pour le présent notre critique très détaillée de l'histoire du Canada de M. Garneau, qui doit être publiée prochainement.

Désireux de ne pas vous fatiguer par des études historiques compliquées, nous ne nous attacherons dans l'histoire légale de Rome et de la France comme dans celle du Canada qu'aux points principaux, aux époques.

M. BIBAUD, ECR., AVOCAT.

(La fin au prochain numéro.)

### Correspondance Parisienne.

(Du Journal de Québec.)

On a bien voulu nous communiquer une lettre d'un compatriote maintenant à Paris, dans laquelle il rend compte comme suit de l'audience qu'il a eue de Sa Sainteté Pie IX:

"Je suis arrivé à Paris le 6 mars de Rome. J'ai le plaisir de pouvoir vous dire que c'est le 8 février dernier que nous avons été présentés au Pape, avec M. l'abbé Sax, et M. l'abbé Durocher, du district de Montréal. Nous sommes entrés vers les onze heures au palais du Vatican, et ce n'est qu'à deux heures que nous avons pu avoir audience.

"Pour arriver au Pape, il faut passer dans six grandes salles; dans la septième, la salle du trône, nous sommes demeurés près de 3 heures dans l'attente. Mais j'ai eu le plaisir de causer très-longtemps avec Mgr. Talbot, dans cette salle. Il m'a dit avoir visité le Canada en 1835, ayant fait le trajet d'Halifax

### FRUSTRATION.

### LE MONTAGNARD

OU LES

### DEUX REPUBLIQUES.

1793.—1848.

(Première partie, 1793.)

(Suite.)

Oui, voilà la justice du peuple! répétèrent toutes les voix dans un grand élan de patriotisme... Combien les mêmes mots exprimaient une pensée différente!

Baptistin s'éloigna en détournant la tête de cette horde sauvage qui dansait en chantant autour du cadavre: Allez!... allez!... bêtes fauves, dit-il, dansez et hurlez de joie!... ainsi la justice du ciel vous frappera les uns par les autres... Infâme Léonidas!... misérable tonnerneur d'une pauvre enfant!... Je viens de lui payer tout ce qu'il m'a fait souffrir à Orange!... Allons!... la journée n'est pas mauvaise, il y a un misérable de moins sur la terre!...

mystérieuses qui leur parlaient de mort et d'échafaud.

Dans son foyer domestique, Gracchus, obéissant à cette belle impulsion du cœur, trésor que Dieu donne à ses élus, ouvrait sa porte hospitalière à son ami d'enfance, il classait de ses nobles entrailles toute lâche terreur.

Léonidas, supplicié à la lanterne patriotique, payait toutes les lâchetés révolutionnaires dont son cœur était gonflé.

Et Georges, la tête plus posante, le cœur plus libre qu'il ne l'avait jamais été, rencontra sur le seuil de sa demeure Antoine Obrice, c'est-à-dire le premier homme qui l'avait lancé dans cette vie de lutte et de démence cruelle.

Oh! que d'insomnies depuis ce jour jusqu'à cette heure d'absolument aveugle où il avait étouffé les cris de son cœur!... Antoine Obrice, c'était le passé qui se dressait devant lui. C'était peut-être aussi le souvenir de son père et cette voix grave et solennelle qui lui disait: "enfant, arrête-toi!... là bas est l'abîme! là bas est la honte!..."

A la vue d'Obrice, il recula comme devant un ennemi... C'est que le passé est souvent un ennemi qui vous terrifie.

On m'a dit que tu demeurais là, Georges, et je l'attendais.

Toi ici? citoyen Obrice? dit Georges avec étonnement.

Ma foi!... Oui... On ne travaille en conscience qu'à Paris. En province les comités révolutionnaires se relâchent... Et puis, ajoutait-il d'une voix sombre, je suis venu pour autre

chose... ce damné marquis de Savernay, son fils et sa fille sont ici et se cachent.

Qu'est-ce que cela me fait.

Comment, qu'est-ce que cela me fait? Georges, cela te fait que ce sont les ennemis de la république, et que tout bon citoyen, bon patriote doit vouloir leur mort... Oh!... si je les tenais moi!

Pardon, mon cher Obrice, dit Georges, de quoi me parlais-tu? Je n'ai pas entendu, je pensais à d'autre chose.

Parbleu, je l'ai bien vu à ta réponse.

Oh! vois-tu, Obrice, ma tête est un chaos indéfinissable. Je puis bien étouffer mon cœur mais je ne puis pas briser ma tête.

Qu'est-ce qui s'y passe donc de si extraordinaire? Il me semble cependant que tu n'as pas de quoi te plaindre?

Oh! je ne me plains pas!... je veux... j'hésite!... j'ai peur!

Allons donc! on ne doit avoir qu'une peur, celle de ne pas en abattre assez.

Vois-tu, depuis que je t'ai quitté, j'ai vécu plus que la vie d'un homme. Hier j'étais à l'audience à l'heure où on a condamné les Girondins.

On a bien fait. On fait toujours bien de condamner.

Oui, on a bien... fait... puisqu'ils étaient traités à la patrie!... Mais tu n'étais pas là comme j'y étais... Tu n'as pas vu le grand et beau visage de Vergniaud, souriant à sa condamnation comme à un triomphe; tu n'as pas entendu disant de cette voix dont l'écho vibre encore en moi: "Notre sang est assez

chaud pour réchauffer le sol de la patrie..."

Non, tu ne les as pas entendus entonnant tous des hymnes patriotiques pour marcher à la mort; un mot que l'un d'eux a prononcé m'a frappé au cœur: "Nous nous sommes trompés de temps, disait-il, le peuple français n'est pas mûr pour la liberté." Oh! Antoine! Dieu parfois accorde le don de divination à ceux qui vont mourir! Si cet homme avait dit la vérité! Si tout ce sang répandu n'arrosait qu'un sol stérile!

Oui, on a bien fait!... s'écria Georges en saisissant le bras d'Obrice, puisqu'ils étaient traités à la patrie. Mais tu n'étais pas là comme j'y étais... Tu n'as pas vu ce grand et beau visage de Vergniaud, souriant à sa condamnation comme à un triomphe. Tu ne l'as pas entendu disant, etc... Oh! Antoine!... Dieu parfois donne le don de divination à ceux qui vont mourir! Si cet homme avait dit la vérité! Si tout ce sang répandu n'arrosait qu'un sol stérile!

Les yeux d'Obrice se fixèrent sur le jeune montagnard:

Je ne te reconnais plus, Georges, répliquait-il. Est-ce que par hasard tu serais venu à Paris faire de la sensiblerie comme un enfant? En ce cas tu aurais mieux fait de rester dans la cabane de ton père, et je commence à croire que j'ai mal fait de t'avoir tenu la main pour monter où tu es.

Tu as tort de me parler ainsi, Obrice, dit Georges d'une voix grave, car nul n'a le cœur plus fort et l'âme plus républicaine que je ne les ai; nul n'est plus dévoué au triomphe de

la liberté. Oh! ne doute pas de moi, Obrice, car toi qui me connais, toi qui sais d'où je suis parti, par quel chemin je suis venu, tu n'as pas le droit de douter. Ne m'accuse pas, ainsi; c'est que tu as réveillé en moi des souvenirs... Il y a des mouvements intimes dont on n'est pas le maître; tu le sais bien toi-même! un jour devant moi, on a prononcé le nom de ton fils, et j'ai vu tes yeux humides.

Il ne s'agit pas de mon fils, dit brusquement Obrice; mais de la république.

Que j'aime avec enthousiasme, idolâtrie, interrompit Georges d'une voix si vibrante qu'on en entendait l'écho courir sur les eaux du fleuve; sois sans crainte, je m'instruis, je me fortifie chaque jour à l'école de ces vrais amis de la liberté, durs comme la pierre, froids comme le marbre; toute ma faiblesse s'en va; je me sens aussi fort, aussi puissant qu'eux dans ma volonté et dans mon courage; et avec eux, je vois le but impérissable devant lequel toute tête doit s'abaisser ou tomber.

A la bonne heure!... je te comprends maintenant et je te retrouve.

Et saisissant brusquement le bras de Georges, il dit d'une voix sourde:

Oui!... je suis venu avec un but à Paris, but que je poursuivrai sans relâche jusqu'à ma dernière heure. C'est pour cela que j'ai quitté la Provence, pour poursuivre et atteindre ce marquis de Savernay.

Mais c'est donc une haine bien profonde que tu as contre cet homme?

Que l'importe!... s'écria deux fois Obrice d'une voix terrible, c'est une affaire entre sa

à Québec, par terre; passé quinze jours à l'hôtel de Bayne; remonte le fleuve jusqu'à Montréal; à bord du John Bull; s'être rendu dans le Haut-Canada, y avoir vu des parents, et avoir gagné ensuite les Etats-Unis jusqu'à la Nouvelle-Orléans...

L'Hon. C. Langdale, un comité fut désigné pour dresser une déclaration qui a reçu l'approbation de son Excellence le Cardinal-Archevêque de Westminster, et de tous les Evêques suffragants...

Cette déclaration est remarquable par sa précision, et le ton de dignité et de modération qui y règne. En voici un résumé succinct.

Après avoir exposé brièvement, dans un préambule, que depuis plusieurs mois une violente agitation religieuse a régné dans tout le pays...

Le jour où nous avons eu audience de Sa Sainteté, deux Evêques de France, un à la fois, nous avaient précédés; ensuite, le ministre des finances, des officiers français qui partaient en voyage...

De la septième salle, où se trouvait aussi la garde noble, nous sommes passés dans une autre où nous avons de nouveau rencontré NN SS. Talbot et Borromée. C'est là que nous avons vu la porte du lieu où nous avons vu le St. Père...

Nous lui avons baisé la main en entrant et en sortant, et il nous a pour ainsi dire pris la main et nous a donné sa bénédiction et pour nos parents et pour nos amis lointains.

Les quelques lignes que nous extrayons ensuite de la même lettre ne pourront manquer d'être agréables aux nombreux amis que M. de Puisis que s'est faits en Canada.

Dès le lendemain de mon arrivée à Paris, M. de Puisis que m'a fait la politesse de m'inviter à passer la soirée chez lui; c'est un homme amable et qui conserve un bon souvenir de notre pays.

Enfin je suis des plus contents de pouvoir dire que nous avons eu le plaisir de voir Sa Sainteté Pie IX.

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

Enfin, ayant égard à la loi proposée, et à plusieurs mesures et projets monstrueux et tyranniques proposés durant l'agitation récente, pour nous opprimer...

régation du ministère, a donné lieu à des débats extrêmement orageux pendant quatre nuits consécutives à la suite d'une motion de Lord Arundel tendant à renvoyer la seconde lecture à six mois.

Il y a fort longtemps que la Chambre des Communes avait offert le spectacle d'une scène aussi ignoble que celle qui a marqué l'ouverture de la discussion...

L'indignation des catholiques, comme un instant, n'a pas tardé à faire explosion quand l'orateur, se riant des miracles, s'est écrié que John Bull harassait surtout l'imposture...

Le président a été dans l'impossibilité d'obtenir le silence. Certains membres de la Chambre qui ont rarement l'occasion de se faire entendre ont profité de l'agitation...

La seconde partie de la séance a été remplie par un discours de Sir James Graham et une réplique de Lord John Russell...

Dans le cours de son discours, Sir J. Graham flétrit les ignobles brutalités de M. Drummond, qui ne répéterait pas, dit-il, pour ne pas souiller ses lèvres...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

La Nouvelle Loi Postale. Notre législation actuelle sur les postes est à la fois pour nous une mesure des plus importantes et l'une des plus propres à satisfaire...

C'est à n'y pas croire: on recule jusqu'aux beaux temps d'Elizabeth, cette digne vierge protestante, qui sans doute en tressaillera de joie dans le lieu où elle se trouve.

Voici le titre de ce nouvel acte de protestation: "Bill pour prévenir la détention forcée dans les maisons religieuses." Par ce Bill, six juges de paix devront faire des visites domiciliaires dans tous les couvents de femmes...

Qui s'admira cette sollicitude protestante pour les religieux catholiques. Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

Il y en a qui pensent que cette sollicitude se trompe d'objet, et qu'au lieu des couvents catholiques, asiles volontaires de la chasteté et de la charité...

reau en Canada, à l'adresse d'aucune localité des Etats-Unis, excepté la Californie et l'Oregon, seront imposées au taux uniforme de douze sols courant par demi-once pesant.

Les Lettres mises à la poste en aucun lieu des Etats-Unis, excepté la Californie et l'Oregon, pour le Canada, y seront imposées au taux uniforme de 10 cents, égaux à 12 sols courant par demi-once pesant.

Le taux de port sur les Lettres échangées entre le Canada, la Californie et l'Oregon, sera uniformément de 18 sols courant, égaux à 15 cents par demi-once pesant.

Il doit être compris que les taux ci-dessus constituent le seul prix de port d'une lettre entre chaque point du Canada, et tout autre point des Etats-Unis, y compris la Californie et l'Oregon.

L'échelle d'après laquelle sera calculé le prix de port des Lettres pesant plus d'une demi-once, sera la même que celle qui est suivie à l'égard des Lettres circulantes à l'intérieur de la Province.

Le paiement d'avance des Lettres échangées entre le Canada et aucun endroit des Etats-Unis, y compris la Californie et l'Oregon, sera, dans tous les cas, facultatif.

Les Journaux, Pamphlets, etc., mis à la poste en Canada, en destination pour les Etats-Unis, aussi bien que pour la Californie et l'Oregon, à l'exception de ceux au sujet desquels des dispositions différentes seront ci-après énoncées...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

Les Journaux, Pamphlets, etc., des Etats-Unis adressés à des localités du Canada, seront reçus dans la Province affranchis des droits de poste américains, qui auront été payés d'avance...

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 15 AVRIL 1851.

Première Page: —ÉTUDE DU DROIT EPITHE ou PREMIER A MESSIEURS LES ETUDIANTS EN DROIT DU BAS-CANADA, par M. de Puisis...

REVUE RELIGIEUSE.

Les nouvelles lois pénales en Angleterre.

En Angleterre, en Ecosse et en Irlande, les meetings des catholiques continuent sans interruption pour protester, au nom de huit millions de Citoyens britanniques, contre la persécution religieuse suscitée par le fanatisme hypocrite du premier ministre de sa Majesté.

race et moi. Il faut qu'il m'aime... entend-tu.

N'est-ce pas cet homme de la maison jaune? Oh! jour fatal! et je ne l'ai pas tué quand je le tenais dans mes mains!... hurla d'une voix rauque Obriec.

Le lendemain de très-bonne heure, tous deux étaient chez l'accusateur public. Quand à notre ami Gracchus, il n'osa pas venir. Le samedi lui avait rendu toutes ses terreurs.

On a sonné, dit Mme Dupuis. Elle tremblait aussi. Ce que c'est que de n'avoir pas la conscience tranquille! Gracchus se leva et lui dit bas à l'oreille.

C'est Saverney pour sûr. Et il alla ouvrir. C'était en effet le marquis de Saverney, mais il n'était pas seul. Une jeune fille l'accompagnait.

Toutes les lanternes devraient être remplies ainsi, dit Obriec; ce serait un joli spectacle qui porterait en lui son enseignement.

Non!... c'est impossible!... impossible!... Et d'un bond il fut sur le cadavre.

Léonidas!... s'écria-t-il avec un rugissement de tigre. Léonidas mort!... Georges! le marquis de Saverney s'est ici! voilà un cadavre qui marque son passage.

Un quart d'heure après Georges et Obriec se séparèrent. Le lendemain de très-bonne heure, tous deux étaient chez l'accusateur public.

Quand à notre ami Gracchus, il n'osa pas venir. Le samedi lui avait rendu toutes ses terreurs. Le pauvre homme n'était pas encore habitué à avoir du courage. Le soir, il était huit heures environ lorsque l'on sonna à sa porte.

On a sonné, dit Mme Dupuis. Elle tremblait aussi. Ce que c'est que de n'avoir pas la conscience tranquille! Gracchus se leva et lui dit bas à l'oreille.

C'est Saverney pour sûr. Et il alla ouvrir. C'était en effet le marquis de Saverney, mais il n'était pas seul. Une jeune fille l'accompagnait.

Toutes les lanternes devraient être remplies ainsi, dit Obriec; ce serait un joli spectacle qui porterait en lui son enseignement.

Non!... c'est impossible!... impossible!... Et d'un bond il fut sur le cadavre.

expression qui faisait mal à voir; ses lèvres autrefois si vermeilles, étaient plutôt blanches que roses.

Quand le marquis fut seul avec le citoyen Gracchus: Voilà ma fille, lui dit-il en lui présentant Jeanne; c'est pour elle que je te demande un asile et non pour moi; pour elle pauvre et chère enfant, qui a déjà supporté tant de rudes fatigues, tant de cruelles privations.

Du puis s'avance et prenant la jeune fille par le bras il lui dit de cette voix affectueuse dont la source est un cœur: Oui, Mademoiselle, vous serez ma fille; je vous aimerai comme j'aurais aimé mon enfant si Dieu m'en eût donné un.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Du puis s'avance et prenant la jeune fille par le bras il lui dit de cette voix affectueuse dont la source est un cœur: Oui, Mademoiselle, vous serez ma fille; je vous aimerai comme j'aurais aimé mon enfant si Dieu m'en eût donné un.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Non!... c'est impossible!... impossible!... Et d'un bond il fut sur le cadavre.

Jeanne le remercia d'un regard et lui dit de sa voix si douce: Vous voyez que j'en ai déjà le costume. Il n'est pas irréprochable, mais nous en corrigerons les défauts.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

Comment, adieu! Mais, il y a ici une charmante cachette pour toi; je l'ai fait préparer; du diable, s'ils viennent te dénicher! Mère, Dupuis, merci; j'ai confié ma fille à un ami; je confie ma vie à Dieu, car ma vie à moi, ne doit être que lutte et combats jusqu'au jour où la France, ma noble et belle France! relèvera son front courbé sous la douleur et l'humiliation.

ter de lui, il nous protège encore. A Paris, Jeanne, comme au couvent d'Orange, je te dis; prie Dieu et attends!

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

Comment un couvent, mon père, je prie et j'attends. Le marquis de Saverney était une de ces natures énergiques, un de ces cœurs que l'honneur et le devoir trouvent toujours prêts aux plus grands dévouements.

(A continuer.)

KINGSTON. BROCKVILLE. PRESCOTT. MONTREAL. ST. JEAN. DUNDEE. STANSTEAD.

Par ordre, W. H. GRIFFIN.

Politique Locale. - Haut-Canada.

Le Montreal Gazette, citant un article de l'Examiner, a propos de la retraite de M. Lafontaine...

L'Examiner dans l'article plus haut cité, dit qu'il est décidément de fait que l'Hon. Lafontaine a l'intention de renouer la vie publique...

La température qui avait tant favorisé le dégel, s'est considérablement refroidie depuis quelques jours...

Le défilé sur le fleuve au-devant de la ville, qui n'aurait été d'abord que partie, a été suivie de la disparition totale des glaces...

Le Richelieu, venant de Sorel, a commencé samedi ses voyages réguliers, et le Jacques Cartier fera son début dans le cours de la semaine...

L'arrivée dans notre port de plusieurs bateaux chargés de bois de chauffage a produit une baisse subite dans les prix de ce combustible...

La matière d'utiles réflexions dans ces idées du journal de Toronto.

L'agitation électorale se continue au comté de Haliburton (Haut-Canada) où quatre candidats M. M. W. L. McKinnon, R. McKinnon, George Brown (Rédacteur en chef du Globe) et Horace Case se disputent les suffrages des électeurs.

Le Globe dit qu'il n'est pas à douter que M. Brown obtienne victorieux sur ses concurrents.

Le Toronto Mirror affirme, au contraire, que les chances sont toutes favorables à M. Case, et qu'à la levée des mains qui eut lieu le 5, au meeting préliminaire, la majorité s'était déclarée pour lui.

M. McKinnon compte aussi des adhérents qui lui promettent appui et succès. Il se dit conservateur-libéral.

Quant à M. McKinnon, qui parle favorablement de tout ce qu'il est désirable pour le peuple d'obtenir, l'Examiner fait valoir comme un titre au suffrage du comté, la franchise et la netteté de ses opinions et de ses vues politiques.

La matière de l'esclavage est un sujet que prennent au sérieux les habitants de Toronto. La pensée humanitaire honore infiniment tout ce qu'ils peuvent tenter, même sans beaucoup de succès, dans l'intérêt de la portion de l'humanité qu'on opprime.

Dans le programme des institutions que sollicite depuis longtemps le vœu public dans le Bas-Canada, l'établissement d'une école de droit tient assurément l'une des premières places.

En ce moment donc que M. Maximilien Bibaud annonce l'ouverture prochaine d'une école où se fera l'enseignement régulier et collégial de la science du droit, nous ne saurions omettre de lui adresser nos félicitations et de lui dire que nous espérons de tous ceux de nos concitoyens qui se trouvent en position de profiter de ses services.

M. Bibaud a été dernièrement gradué avocat après un examen qui, nous assure-t-on, lui a fait le plus grand honneur.

M. Loranger, avocat, a fait, vendredi soir, la lecture annoncée sur le Barreau Français, en se bornant toutefois à la première partie de sa dissertation.

M. Loranger a bien rempli sa tâche et a contenté sur son auditoire. En remontant aux époques reculées de l'histoire du monde, il a fait voir de quelle estime jouissaient parmi les Egyptiens, les Chaldéens, etc., ceux que l'on chargeait de plaider devant l'autorité la cause du droit et celle des personnes.

La température qui avait tant favorisé le dégel, s'est considérablement refroidie depuis quelques jours, et n'a absolument rien de printanier.

Le défilé sur le fleuve au-devant de la ville, qui n'aurait été d'abord que partie, a été suivie de la disparition totale des glaces qui laissent désormais à peu près libre la navigation du St. Laurent.

Le Richelieu, venant de Sorel, a commencé samedi ses voyages réguliers, et le Jacques Cartier fera son début dans le cours de la semaine.

L'arrivée dans notre port de plusieurs bateaux chargés de bois de chauffage a produit une baisse subite dans les prix de ce combustible.

CORRESPONDANCES.

Montréal, le 11 Avril 1851.

Monsieur Prowse, citoyen respectable et industrieux de cette ville, est déjà connu d'une manière avantageuse dans le public par les fournitures dont l'invention lui appartient...

Votre très-humble et obéissant serviteur, A. F. T. Pte.

Montréal 5 Avril 1851.

Révérend Monsieur, Durant l'hiver dernier, j'ai vu avec une grande satisfaction à l'Hospice de la Providence, l'établissement sous la direction de Madame Gamelin, avec quels soins les pauvres étaient traités.

Montréal, 12 Avril 1851.

Les Melanges Religieux de vendredi, 11 avril courant, contiennent un rapport de l'assemblée du Comté de Huntingdon, tenue à St. Edouard le 20 mars dernier.

secrétaire: mais n'est que celui du journal la Miroir.

Or, M. le Rédacteur, nous soussignés qui étions présents à l'assemblée de St. Edouard du 20 mars dernier, nous venons protester solennellement contre ce qu'a dénoncé et de faux le prétendu rapport de la Miroir.

Ainsi, sans vous contester le droit de préférer reproduire une relation anonyme des faits de cette assemblée, à son rapport officiel, signé par des citoyens respectables et honorables, nous vous prions de recevoir notre protestation contre ce prétendu rapport, reproduit par les Melanges Religieux; et nous déclarons sur l'honneur: 1° Que les discours et les paroles que la Miroir prête tour-à-tour à M. l'abbé Chiniqy et à M. J. B. E. Dorion, sont inexactes, en ce que l'on fait émettre par ces Messieurs des pensées qu'ils n'ont jamais exprimées en cette occasion.

2° Nous protestons aussi contre l'affirmation faite dans ce rapport que la majorité de l'assemblée se prononça contre l'annexion du Canada aux Etats-Unis: et nous affirmons au contraire, qu'ainsi que l'a établi le président de l'assemblée et son secrétaire dans leur rapport officiel, les deux tiers des personnes présentes se prononcèrent en faveur de l'annexion.

Nous sommes avec considération, Vos serviteurs très humbles, EDWARD GOFF PENNY, D. LATTE, J. G. BARTHE, J. B. E. DORION.

CORRESPONDANCE LYONNAISE.

Lyon, le 19 Mars 1851.

Monsieur le Rédacteur,

Pendant que je terminais ma dernière lettre un cri de hété fauve, semblable à ces rugissements qu'on entend au milieu du silence de la nuit dans l'épaisseur des forêts, partait du haut de la tribune parlementaire, et établissait raisonnablement un écho sinistre, au fond des contrées les plus reculées et les plus calmes.

Vous savez sans doute que le citoyen Marc Dufraisse est avocat, mais avocat impie, d'une ambition furieuse, âpre, féroce et jalouse.

Il y a peu de jours, ma femme causa avec un montagnard de ma grande connaissance, le plus tendre, le plus timide, le plus pacifique des hommes; autrefois il était mon ami, mais ses violentes opinions me l'ayant fait laisser un peu de côté, je le vois plus rarement.

Il y a peu de jours, ma femme causa avec un montagnard de ma grande connaissance, le plus tendre, le plus timide, le plus pacifique des hommes; autrefois il était mon ami, mais ses violentes opinions me l'ayant fait laisser un peu de côté, je le vois plus rarement.

Et pourtant, j'ai vu ce démocrate s'évanouir deux fois; une fois parce qu'un de ses enfants s'était un peu fait mal en tombant, une autre fois parce qu'il voyait sa femme saigner un point.

Ceci vous étonne, Monsieur, autant que moi sans doute, et cependant ce n'est que la simple vérité.

Il est vrai que c'est un de ces logiciens implacables et fous qui alignent les idées comme les mathématiciens groupent les chiffres, et de déduction en déduction, qui, en viennent à démontrer la vertu du crime.

Quant les paroles dégoûtantes de Marc Dufraisse retentissent à toutes les oreilles, un bal allait s'ouvrir à l'hôtel-de-ville de Paris. La réunion fut encore plus nombreuse qu'elle n'aurait été et on dansa très-gaillardement toute la nuit.

Quant le fameux document signé Blanqui fut connu, l'attention publique ne s'en émut presque pas, et pourtant il le méritait certes bien.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

que le vol, commis de sang-froid, lâchement, avec un poignard ou un gourdin. On assassinait pour voler, pour vite jouir afin de s'embarquer dans les idéales joies d'une courte vie.

Après l'heure où je vous écris, la malaise qui se manifeste depuis le commencement du mois devient peu à peu général; une certaine inquiétude, vague, sombre, indéfinie, s'empare de tous les esprits.

Quant les paroles dégoûtantes de Marc Dufraisse retentissent à toutes les oreilles, un bal allait s'ouvrir à l'hôtel-de-ville de Paris. La réunion fut encore plus nombreuse qu'elle n'aurait été et on dansa très-gaillardement toute la nuit.

Quant le fameux document signé Blanqui fut connu, l'attention publique ne s'en émut presque pas, et pourtant il le méritait certes bien.

Je ne suis point un esprit chagrin, n'apercevant que le côté sinistre de mon temps et lamentant une politique de gémissements. Je crois qu'il est de mon devoir de mettre à nu les vices et tous les travers d'une société; je le fais sévèrement, inflexiblement, peut-être, et pourtant je ne suis pas en dessus de la vérité.

DECES.

A Berlioz, le 7 du courant, à l'âge avancé de 99 ans, Sr. J. B. Bocher, après une maladie de 12 mois. Ses funérailles ont eu lieu le 9 du courant avec grande solennité au milieu d'un grand concours de personnes.

ANNONCES.

UN jeune monsieur qui désirerait embrasser la carrière du barreau, trouverait une position avantageuse du côté de son attachement professionnel dans le cabinet d'un avocat praticien de cette ville, particulièrement s'il avait fait un cours de lectures. S'adresser pour renseignements au Rédacteur-en-Chief des Melanges Religieux.

AVES.

ON a besoin de soixante maçons pour la construction du Nouveau Collège de St. Hyacinthe; les travaux commenceront le 20 Avril.

LES Messieurs du Clergé et autres trouveront chez les J. Soussignés en outre de leur bel assortiment d'ouvrages d'église de toutes grandeurs, un magnifique Crucifix mesurant 6 pieds et demi des mains aux pieds, ainsi qu'un Christ mort ou Sureau de 5 pieds 2 pouces de long, pour Calvaire.

NOTEL RICHARD. CETTE maison, déjà connue du public sous le nom Pension Priée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No 7.

AUX ENTREPRENEURS. LES MARCHANDISERS DE SRS. SCHOENASTRIQUE e J. ont des propositions pour la décoration de l'ÉGLISE et de la SACRISTIE jusqu'au 23 du courant.

CABINET D'UN ECCLÉSIASTIQUE ET CIVIL POUR 1851. A vendre chez E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent, No. 1. 19 nov. 1849.

Marché Bonsecours.

Table of market prices for various goods including flour, grains, and meats. Columns include item names and prices in dollars and cents.

AVIS AUX ABONNES

L'ALBUM LITTERAIRE ET MUSICAL

LA MINERVE.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année...

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements aux MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu...

TELS QUE

- List of items for sale including prayer formulas, religious books, and musical instruments.

Montréal, 27 décembre 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

Prix 7s. 6d. la douzaine.

Montréal, E. R. FABRE et Cie. 2 Avril 1850. Rue St. Vincent, No. 3.

ATTENTION!!!

VRAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE.

M. HERVÉON & Cie., sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable...

Montréal, 3 Décembre, 1850.

À VENDRE ou ÉCHANGER, un TERRAIN

sis et situé au quartier St. Louis de la cité de Montréal, près de l'Évêché de Montréal, de la contenance de 40 pieds de front sur 164 de profondeur...

Montréal, 26 juillet 1850.

ATTENTION!

À VENDRE,

À l'Évêché, à la Prévidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville.

NEUVAINES

POUR SE PRÉPARER A LA FÊTE DE LA MARIAGE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Rome.

Prix: 2s. 6d. LA DOUZAINES.

Montréal, 2 novembre.

MANUEL

DES Sociétés de Tempérance,

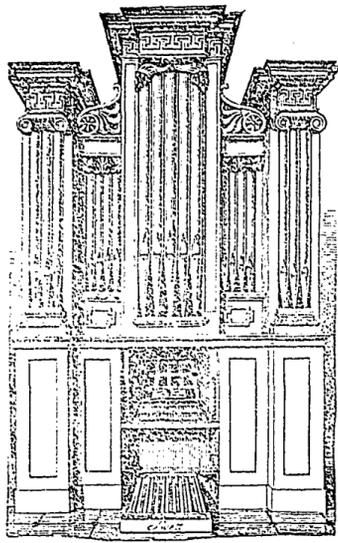
DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. M. G. CHINQUY, P.T.R.

Le soussigné a l'honneur d'informer MM. Les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage...

Montréal, 9 Nov. 1850.

Montréal, 28 décembre, 1849.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur...

Montréal, le 29 novembre 1850.

BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES.

Les Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHÈQUES PAROISSIALES...

Montréal, le 9 juillet 1850.

LE GUIDE

L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

Cet ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné...

Montréal, le 9 juillet 1850.

INSTITUTION

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

Montréal, ce 6 Septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe...

Montréal, 27 septembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

- List of directors and officers including Hugh C. Baker, John Young, Thomas M. Simons, etc.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Ecr.

Quebec—Agent—H. W. WELCH, Ecr.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

- List of agents in the Lower Canada including Sorel, St. John's, and other locations.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine...

Les assurances peuvent s'effectuer, avec ou sans participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels...

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table showing annual premiums for £100 insurance across different ages and conditions.

On trouvera, en les consultant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada...

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table showing annual premiums for £100 insurance with specific age conditions.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, Gér., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie...

Montréal, le 5 mars 1850.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessous de l'établissement de la Minerve.

Montréal, 8 novembre 1850.

ATTENTION!!!

LA CLEF DES

PRINCIPALES DIFFICULTÉS

DE LA

GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par

CHARLES HUBERT JASSISERAYE.

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR, il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec plus de six années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122.

Montréal, 27 septembre 1850.

BAUME DU DR. WISTAR.

Tiré du Démocrate (Saco) 22 Juin 1847.

Il y a quelques jours, M. Eligh Witham de Sanford, se trouvant à notre office, nous pria de publier son témoignage en faveur du Baume de Cerises Sauvages du Dr. Wistar. Pendant l'hiver de 1848, M. Witham fut attaqué d'un très-mauvais rhume, qui sans cependant empêcher de vaquer à ses occupations, le faisait beaucoup souffrir...

A vendre à Montréal, par Wm. Lyman et Cie., et par John Carter et Cie., rue St. Paul; aussi par Alfred Savage et J. Lyman et Cie., Place d'Armes.

COLLEGE JOLIETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divisent en cinq années, disposées ainsi qu'il suit:

- 1ère Année.—Éléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Montréal, le 17 septembre 1850.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTI de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques artier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT DE MONTRÉS, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année contrainte, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, £0 2 6. Chaque insertion subséquente, £0 0 7.

Montréal, 27 septembre 1850.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

Montréal, M. E. R. Fabre et Cie., Libraire Trois-Rivières, Val. Guillet, Gér., N. P.

Québec, J. Gill, Ptes., V.

St. Arsen, M. F. Pilote, Ptes. Direct.

Rivière du Loup, M. L. Baribeau.

St. Athanas, M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

Montréal, 27 septembre 1850.

JOSEPH LAROCQUE, PRÉTRE,

Rédacteur-en-Chef (Évêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.



ON imprime à cet établissement:

- LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères neufs et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS.

S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorches et St-Jacques.

Montréal, 9 Nov. 1850.

X. D'AROME, Horloger, à 3 portes de l'Évêché.

Montréal, 24 Dec. 1860.